



REFEREE COMMITTEE

**DIRECTIVES POUR LA
FORMATION DES ARBITRES**

DIRECTIVES POUR LA FORMATION

Table des matières

Art. 1	Bases
Art. 2	Champ d'application
Art. 3	Principes
Art. 4	Durée des cours
Art. 5	Types de cours et contenu
Art. 6	Procédure de sélection pour nouveau arbitres en LN
Art. 7	Joueur de LN comme arbitre
Art. 8	Formation individuelle / encadrement
Art. 9	Instructeurs / Superviseurs
Art. 10	Infrastructure
Art. 11	Acceptation et entrée en vigueur
Annexe I	Modules de cours
Annexe II	Exigences pour les tests
Annexe III	Carrières
Annexe IV	Formation pratique

Abreviations:

MSL	My Sport League
SEA	Sport Espoir et Amateur
NL	National League
RefCom	Referee Committee
RiC	Referee in Chief
RSV	Referee Supervisor

Art. 1 Bases

Ces directives sont édictées sur la base du règlement des arbitres SIHF et approuvé par le RefCom.

Art. 2 Champ d'application

Ces directives sont obligatoires pour tous les employés et instructeurs qui enseignent au nom du RefCom et pour tous les arbitres et aspirants arbitres.

Art. 3 Principes

Les conditions sont les mêmes dans toute la Suisse; c'est à dire que dans chaque région, les cours de base ont la même durée, et comportent le même nombre de leçons avec le même contenu.

La structure de cours peut être adaptée aux conditions régionales.

Art. 4 Durée des cours

La base pour la durée des cours est fixée dans l'article 13 du règlement d'arbitres.

Les instances de la LN ainsi que celles des régions sont libres de planifier des cours et tests supplémentaires en fonction de leurs budgets. Ils ont aussi la possibilité de faire participer les arbitres au financement des cours supplémentaires.

Art. 5 Types de cours et de contenu

SEA

Un nouvel arbitre doit suivre le cours de base.

Le cours de base a pour objectif d'apporter à tous les arbitres les conditions nécessaires pour la direction des matches, la connaissance et l'interprétation des règles, statuts, règlements et directives ainsi que de toutes les activités et tâches relatives au jeu. Les leçons obligatoires sont mentionnées dans l'annexe I.

Les cours de base doivent être dispensés dans la langue maternelle (d/f/i) des arbitres.

Dès la 3ème année, les arbitres ont les choix suivants :

- Cours d'arbitre général
- Cours de répétition (refresh) (reste dans leur ligue).

Les thèmes du cours d'arbitre général seront adaptés aux besoins des régions et servent au développement des arbitres. Si deux ou plusieurs régions traitent du même sujet les présentations doivent être accordées afin de garantir l'uniformité. Le RefCom peut aussi prescrire des cours obligatoires.

Au cours de répétition (Refresh) les arbitres qui veulent rester dans leur ligue seront annuellement tenus au courant des nouveautés dans tous les domaines.

Dans le sport espoir et amateur, les arbitres de langue allemande, resp. française doivent avoir la possibilité de suivre les cours dans leur langue maternelle. Les participants de langue italienne peuvent choisir.

LN

Les thèmes sont déterminés chaque année par le RiC et le coordinateur de formation.

Art. 6 Procédure de sélection pour nouveau arbitres en LN

Principe

Les arbitres pour la ligue nationale seront principalement sélectionnés dans les contingents des arbitres des ligues espoirs et amateurs. On peut aussi recruter des arbitres étrangers qui sont très bien qualifiés.

Le Ref Management NL complète, quand c'est nécessaire, continuellement le contingent d'arbitres en LN.

Potentiel

À cette fin, il y a les options suivantes :

- a) Les superviseurs de la LN cherchent des candidats potentiels (Talent Scout)
- b) Les responsables des régions d'arbitres font des recommandations

Critères

Ce qui suit est pris en compte dans l'évaluation globale des candidats :

- Âge
- Connaissances linguistiques
- Taille (LM)
- Prestance
- Tests de condition physique, glace et règles
- Tests complémentaires
- Supervisions

Sélection

Selon l'évaluation globale, les candidats seront convoqués à un ou plusieurs tournois U16, U17, U18 ou U20. Ils y seront évalués par des superviseurs de la LN. À l'issue du tournoi, un rapport sera établi qui servira de base à une éventuelle intégration à la LN.

Nomination

Si un arbitre est retenu comme candidat il devra donc, comme tout arbitre qualifié en LN, réussir toutes les limites des tests de la LN, puis sera alors intégré dans le contingent des arbitres Elites A.

Art.7 Joueur de LN comme arbitre

Les joueurs de LN peuvent être inscrits comme arbitres. Ils font une formation de base comme arbitre puis sont engagés, dans une première phase, dans les catégories espoirs, puis, dans une seconde phase, au système à 3.

Art.8 Formation individuelle / encadrement

Lors de la formation individuelle il s'agit de reconnaître les capacités individuelles de chacun (potentiel) et d'en donner connaissance à l'arbitre. Elle permet aussi de découvrir les défauts et, avec des indications concrètes, d'expliquer comment ils peuvent être corrigés. La promotion du positif est à mettre au premier plan. Il faut montrer à l'arbitre comment il peut améliorer certaines choses et non de prime abord ce qu'il fait faux. L'encadrement devrait surtout avoir lieu en début de saison.

Art. 9 Instructeurs / Superviseurs

Dans la mesure du possible il faut engager uniquement des personnes ayant une bonne connaissance technique et méthodologique. En outre, les superviseurs doivent avoir une grande qualité d'observation et être capables de retranscrire et d'expliquer ce qui a été constaté.

Les instructeurs doivent être engagés de manière appropriée ; C'est à dire Pro et LN pour former les arbitres de LN et de 1^{ère} ligue et LN et 1^{ère} ligue, ainsi que des instructeurs qualifiés, pour former ceux des ligues inférieures.

Art. 10 Infrastructure

Utiliser des salles de théories et des installations sportives bien équipées.

Engager tous les moyens auxiliaires disponibles (Flip-Chart, rétroprojecteur, vidéo projecteur, vidéo, film, etc...) pour présenter les matières.

Dans la mesure du possible, travailler en petits groupes.

Art. 11 Acceptation et entrée en vigueur

Les présentes directives ont été complétées et adoptées par le RefCom le 12.06.2017 à Glattbrugg et entrent immédiatement en vigueur.

Annexe I

	Leçons cours de base
A1	Présentation général du domaine de l'arbitrage
A2	Un jour dans la vie d'un arbitre
A3	Icing et Hybrid Icing
A4	Positions et déroulements
A5	Hors jeu (Offside)
A6	Prolongation (Overtime) et Tir au Penalty
A7	Autres règles
A8	Pénalités et exemples
A9	Déroulement des pénalités
A10	Rapport de jeu et rapports
A11	Structur cours de base dès 2017
B1	Livre des règles de jeu et test de règles blanc
B2	Test de patinage et limites
B3	Administratif
B4	Entraînement – test de règles avec 50 questions
B4a	Réponses du test de règles

	Leçons cours d'arbitre général
	Leçons tirées de la saison passée, Corrections, Points faibles, Feed-back
	Nouveautés (règles, directives, etc.)
	Systeme à 3 (selon manuel pour les Head et LM)

	Leçons cours de répétition (Refresh)
	Feed Back, Leçons tirées de la saison passée, Corrections, Points faibles
	Nouveautés (règles, directives, etc.)

1. Application

- a) Fondamentalement, chaque test peut être répété une fois par saison.
- b) Si un arbitre ne réussit pas un test de rattrapage, il sera engagé dans une ligue inférieure. Il doit cependant avoir atteint les limites de cette ligue.
- c) Les candidats et prospects doivent réussir toutes les limites des tests de la catégorie supérieure.
- d) Le Ref-Management et les responsables régionales des arbitres fixent les dates pour le test de rattrapage. Toutefois, si, à cette date, un arbitre est accidenté ou dans l'incapacité de participer à la journée de rattrapage, il y a la possibilité de convoquer l'arbitre à une date ultérieure.

2a. Limites des tests

Qui	Cooper	Course 5 km			Glace*	Règles
		<29 ans	30-39 ans	>40 ans		
LN, Prospects, MSL	2800 m	24 Min	25 Min	26 Min	60"	45
1ère ligue	2700 m	26 Min	27 Min	28 Min	62"	38
2ème ligue	2550 m	28 Min	29 Min	30 Min	65"	38
3ème ligue	2200 m	33 Min	34 Min	35 Min	145"	37
4ème ligue	2200 m	35 Min	36 Min	37 Min	150"	35
Nouveau actif					150"	35
Novices					150"	35
Sen. A+B, Vet A					135"	38
Sen C, Vet B, +50					145"	38

Dispositions

- Les arbitres de la LN, Prospects, MSL 1ère et 2ème ligue effectuent le test de glace GPS. Les autres les exercices suivants : 40 en avant, 40 m en arrière, test pylônes (slalome) et le grand huit.
- Les femmes ont un bonus de 3min pour les 5 km, resp. 300m pour les 12'.
- Répondre au questionnaire de règles: Par internet (tool arbitre). Si quelqu'un n'a pas la possibilité de faire le test via Internet il peut le faire par écrit au cours (journée des tests).
- Il est à l'appréciation des responsables régionaux de juger s'il faut, en 4ème ligue, effectuer la course des 5 km.

2b. Limites test Macolin

Qui	YoYo			Test du tronc		
	<29 ans	30-39 ans	>40 ans			
NL	16.4	16.2	15.8	V 115"	L 60"	D 90"

2c Test alternatif bicyclette ergométrique

Le test est effectué sur une bicyclette ergométrique.

Le nombre de tours par min. de 80 à 85 doit être maintenu pour l'ensemble du test.

La charge puissance est calculée en fonction de la ligue et du poids du participant

- Warmup 5': min. 100W - max 150W
- Ensuite, en fonction de la ligue, il y a six ou sept périodes d'efforts de 3 minutes avec entre chaque période, une phase de régénération d'une minute avec 100W de moins que pendant la charge puissance.

Exemple:

- Arbitre NL - 100 kg - âge 24 : $100 \times 2.5 = 250$ Watt > corrigé à 230 Watt valeur maximale.
Phase de repos - 100 Watt = 130 Watt
- Arbitre 4ème ligue - 50kg - âge 41: $50 \times 1.9 = 95$ Watt
Phase de repos 95 - 100 pas possible > corrigé de ce fait à 70 Watt (Minimum)

Ligue	Max - Min Watt	Watt/kg poids < 29 ans	Watt/kg poids 30-39 ans	Watt/kg poids > 40 ans	Phases
NL / MSL	230-70	2.5	2.45	2.35	7
1ère ligue	220-70	2.4	2.3	2.2	7
2ème ligue	210-70	2.3	2.2	2.1	7
3ème ligue	200-70	2.2	2.1	2.0	6
4ème ligue	190-70	2.1	2.0	1.9	6

Les femmes ont un bonus de 0,2 Watt/kg poids

Après chaque phase, le pouls est enregistré et l'effort perçu par le participant évalué selon l'échelle de Borg (voir: https://www.mobilesport.ch/wp-content/uploads/2011/06/Hilfsmittel_esa_1_f.pdf).

Si le nombre de tours d'un participant tombe, malgré un avertissement, en dessous de 80 le test sera arrêté et considéré comme non réussi.

Ce test ne peut pas se faire avant le 1^{er} juillet et les résultats doivent être envoyés au plus tard comme suit : LN 15.08 - MSL/1^{ère} ligue 10.09 - autres ligues 15.10. de l'année en cours.

3. Partage des coûts des tests de rattrapage

Une partie des coûts pour la journée de rattrapage (certificat médical, incapacité professionnelle ou militaire excepté) est à la charge des participants. Le RefCom fixe le montant pour chaque discipline.

4. Membres CA

Les membres de la CA qui désire siffler en « actif » doivent faire un cours ou au moins réussir les tests de la ligue correspondante.



